

Ces mesures s'ajoutent au règlement intérieur traditionnel de la piscine et ne remettent pas en cause l'utilisation des gestes barrières.

- > Afin de respecter les 4 m² de distanciation, l'accès à la piscine (bassins et plages) est limité à 18 personnes.
- > L'accès pourra être momentanément fermé pour respecter le maximum de 18 personnes.
- > Du gel hydro-alcoolique et du savon sont à votre disposition au sein de la piscine.
- > Respectez une distance de minimum 1 mètre à l'entrée de la piscine, l'espace de déchaussage ou lors de l'attente pour accéder aux sanitaires de la piscine.
- > Pas de croisements : les clients sortant de la piscine ont la priorité sur les clients entrants qui doivent attendre la libération du passage.
- > A l'exception des maillots de bains, des lunettes de protection, des brassards et des vêtements (voire des livres et magazines), tout apport de matériel est interdit.

- > **Tous jeux de ballons ou autres sont formellement interdits.**
- > **Un nombre limité de bains de soleil est à votre disposition, merci de respecter les distance et d'utiliser vos serviettes individuelles en protection. Des produits désinfectants sont à votre disposition pour les nettoyer.**
- > **Evitez de rester trop longtemps dans la piscine, pensez à ceux qui attendent que des places se libèrent.**
- > **Les sanitaires (douche, WC, urinoir) ainsi que les poignées des portes sanitaires et portillon entrée piscine seront régulièrement nettoyés et désinfectés.**

Nous vous rappelons que le traitement des eaux de piscine à base de désinfectant autorisé pour répondre aux normes physiques, chimiques et micro-biologiques est très efficace contre tout germe et virus mais n'empêche pas les gestes barrières.